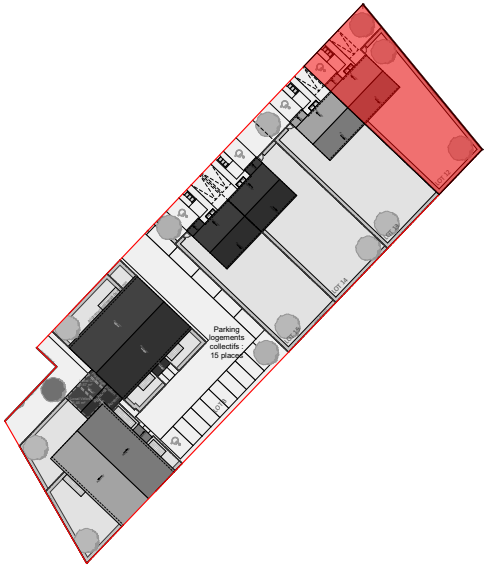




/ LE DOMAINE DE CASTILLE /

LOT 12 - ANTARES - PLAN DU RDC

PLAN DE REPERAGE



MACROLOT 6

TABLEAUX DES SURFACES

| Pièces           | Surface habitable | dont                      |
|------------------|-------------------|---------------------------|
| Entrée           | 1,32 m²           |                           |
| Séjour - Cuisine | 33,73 m²          |                           |
| Salle d'eau      | 5,93 m²           | 0,63 m² placard technique |
| WC               | 1,98 m²           |                           |
| Dégagement       | 3,67 m²           | 0,87 m² placard           |

SURFACE HABITABLE TOTALE 101,23m²

Surfaces annexes

|          |           |
|----------|-----------|
| Garage   | 14,34 m²  |
| Jardin 1 | 87,57 m²  |
| Jardin 2 | 274,84 m² |

SURFACE DU TERRAIN 438,82 m²

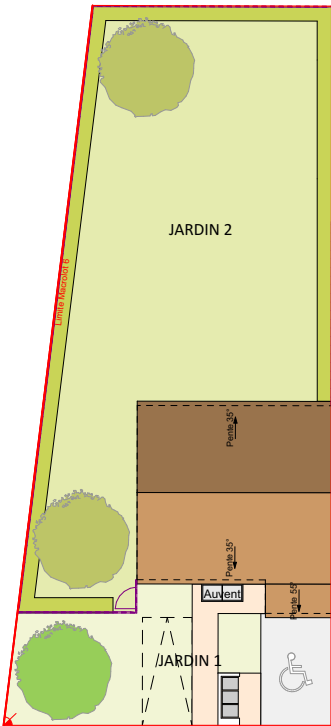
LEGENDES

|     |                 |    |                   |     |                    |
|-----|-----------------|----|-------------------|-----|--------------------|
| Cui | Cuisson         | LV | Lave-vaisselle    | PL  | Placard            |
| Fri | Réfrigérateur   | LL | Lave-linge        | VR  | Volet roulant      |
|     |                 |    |                   | VRE | Electrique         |
|     | Radiateur       |    | Pompe à chaleur   |     | Tableau électrique |
|     | Sèche serviette |    | Chaudière / Balon |     | Gaine technique    |

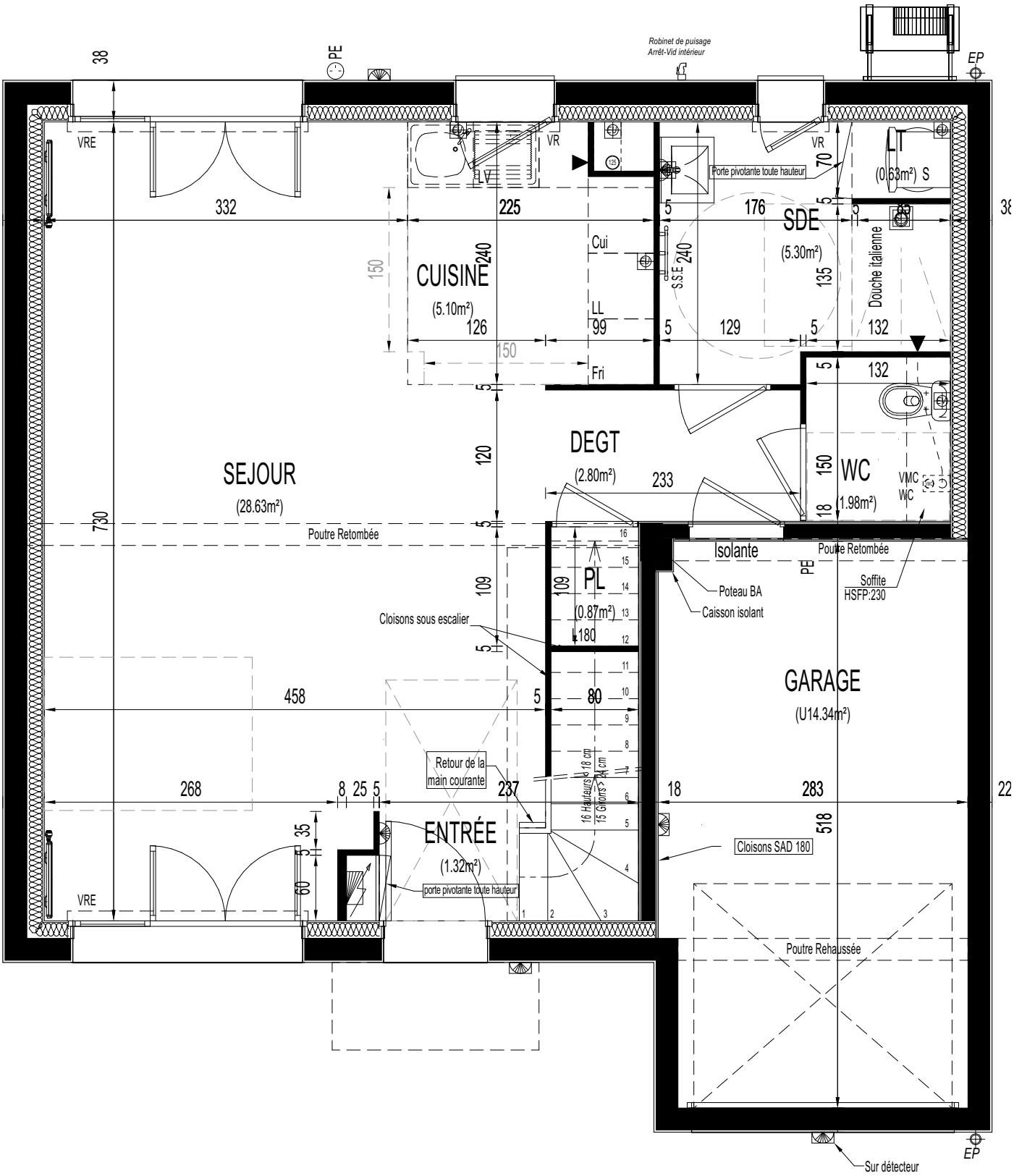
Echelle : 1:50

07/11/2025

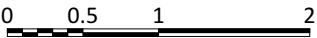
Indice : 0



Echelle : 1:350



NOTA :  
- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.  
- Les cotes et surfaces sont données sont soumises aux tolérances réglementaires.  
- Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.  
- Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
- La surfaces des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.  
- Les plantations figurant sur le plan de représentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications aussi bien en nombre qu'en type.  
- Les surfaces dites sous rampant correspondent aux surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans la surface habitable.  
- La position des faux-plafonds est susceptible d'être modifiée lors de l'exécution  
\*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

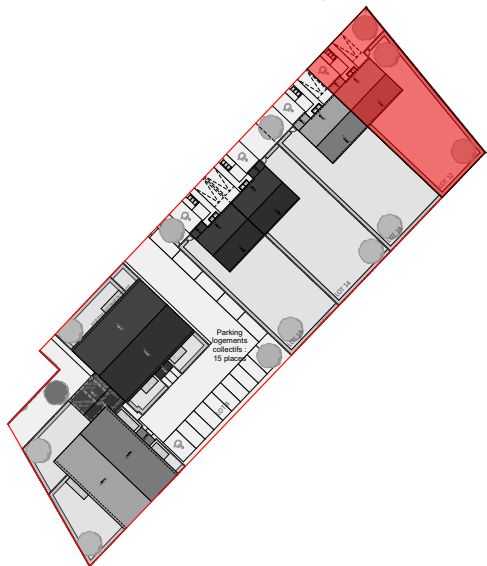




/ LE DOMAINE DE CASTILLE /

LOT 12 - ANTARES - PLAN D'ETAGE

PLAN DE REPERAGE



MACROLOT 6

TABLEAUX DES SURFACES

| Pièces        | Surface habitable |
|---------------|-------------------|
| Chambre 1     | 14,38 m²          |
| Chambre 2     | 12,02 m²          |
| Chambre 3     | 9,90 m²           |
| Chambre 4     | 10,36 m²          |
| Salle de bain | 4,84 m²           |
| Palier        | 3,10m²            |

SURFACE HABITABLE TOTALE 101,23m²

Surfaces annexes

|          |           |
|----------|-----------|
| Garage   | 14,34 m²  |
| Jardin 1 | 87,57 m²  |
| Jardin 2 | 274,84 m² |

SURFACE DU TERRAIN 438,82 m²

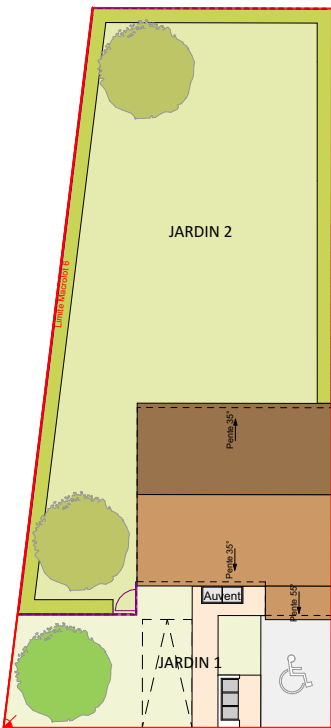
LEGENDES

|     |                 |    |                   |     |                    |
|-----|-----------------|----|-------------------|-----|--------------------|
| Cui | Cuisson         | LV | Lave-vaisselle    | PL  | Placard            |
| Fri | Réfrigérateur   | LL | Lave-linge        | VR  | Volet roulant      |
|     |                 |    |                   | VRE | Electrique         |
|     | Radiateur       |    | Pompe à chaleur   |     | Tableau électrique |
|     | Sèche serviette |    | Chaudière / Balon |     | Gaine technique    |

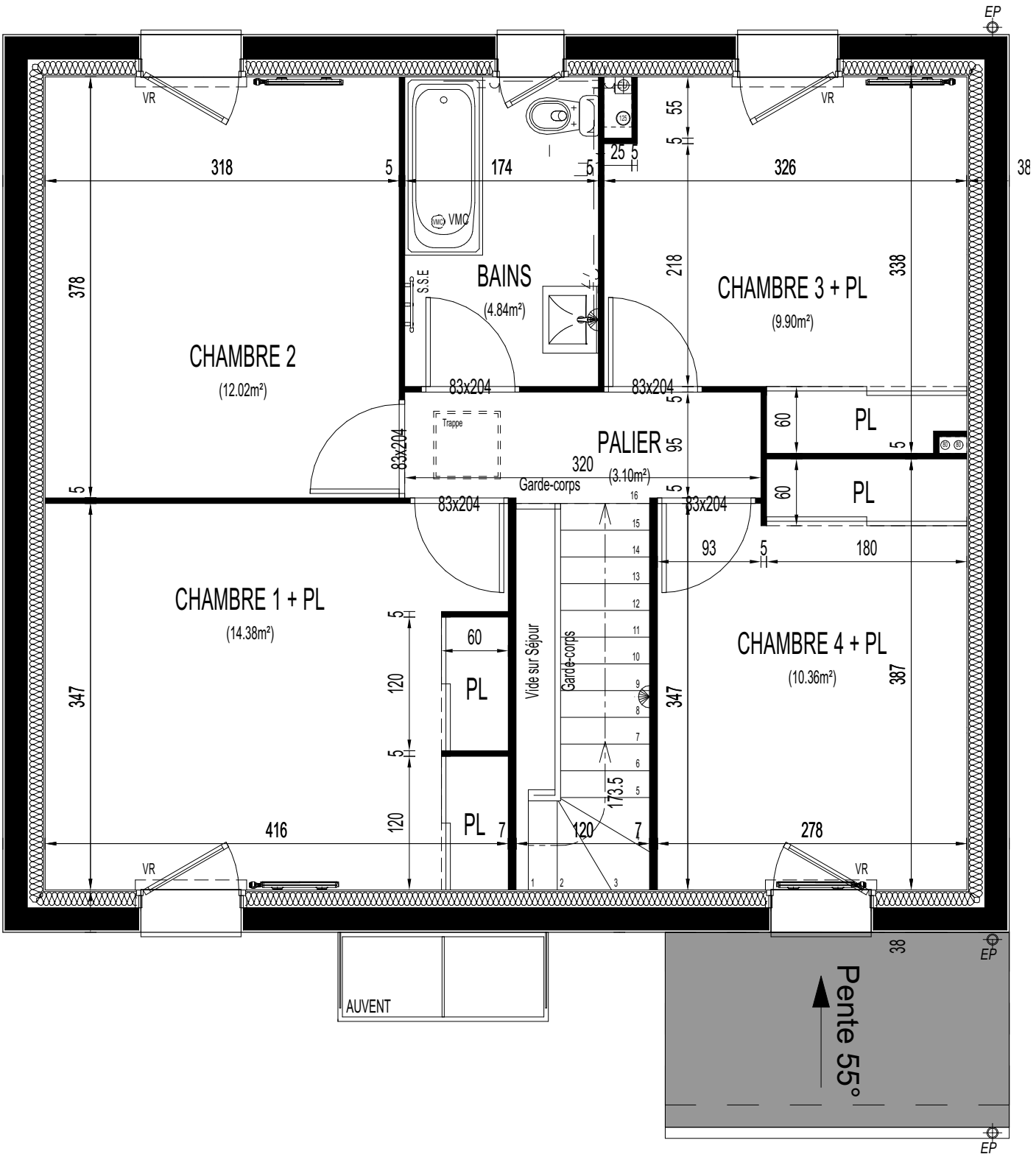
Echelle : 1:50

07/11/2025

Indice : 0

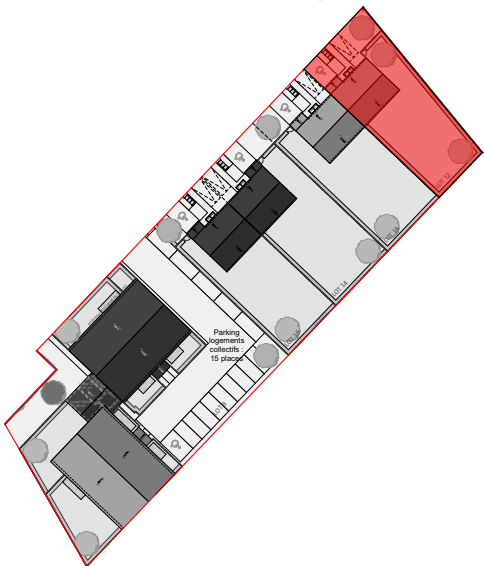


Echelle : 1:350

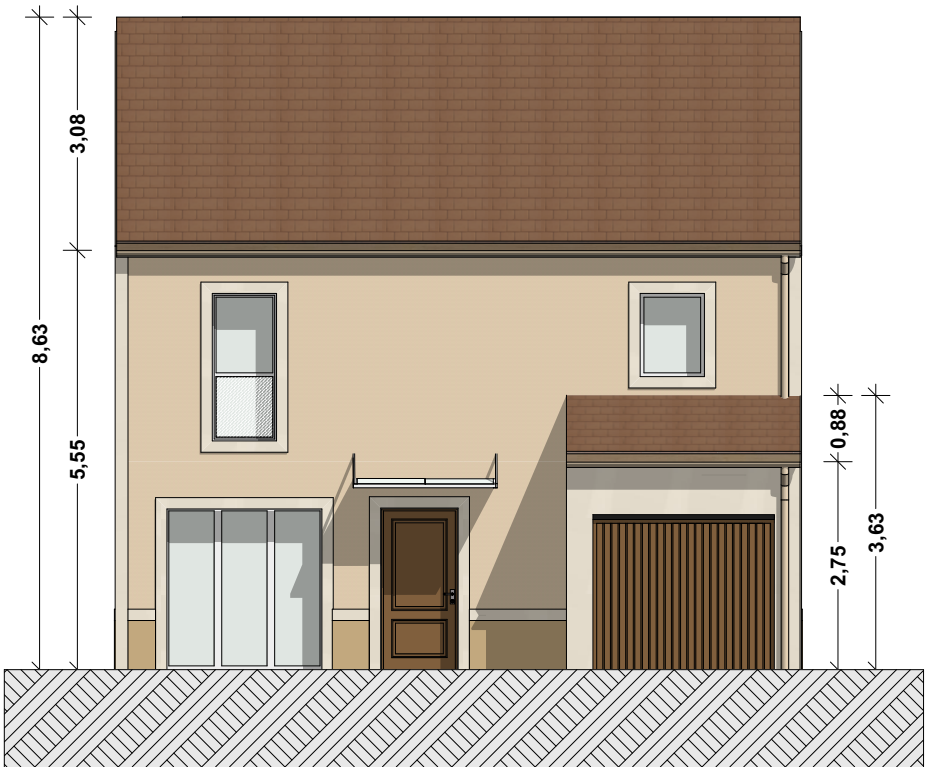


NOTA :  
- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.  
- Les cotes et surfaces sont données sont soumises aux tolérances réglementaires.  
- Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.  
- Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
- La surfaces des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.  
- Les plantations figurant sur le plan de représentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications aussi bien en nombre qu'en type.  
- Les surfaces dites sous rampant correspondent aux surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans la surface habitable.  
- La position des faux-plafonds est susceptible d'être modifiée lors de l'exécution  
\*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

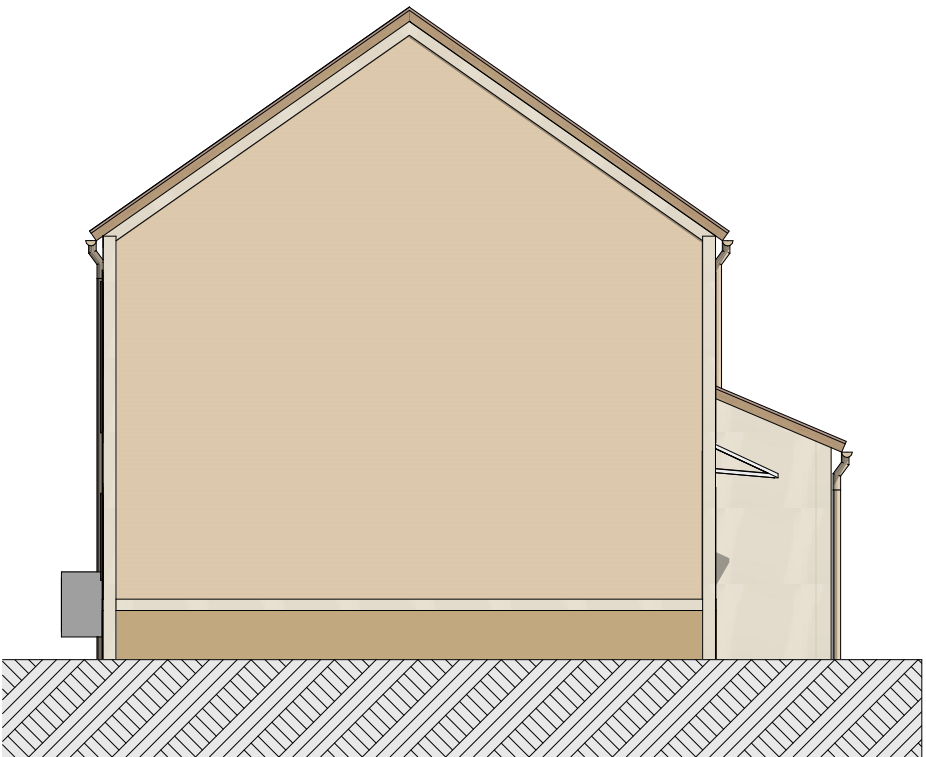
0 0.5 1 2



MACROLOT 6



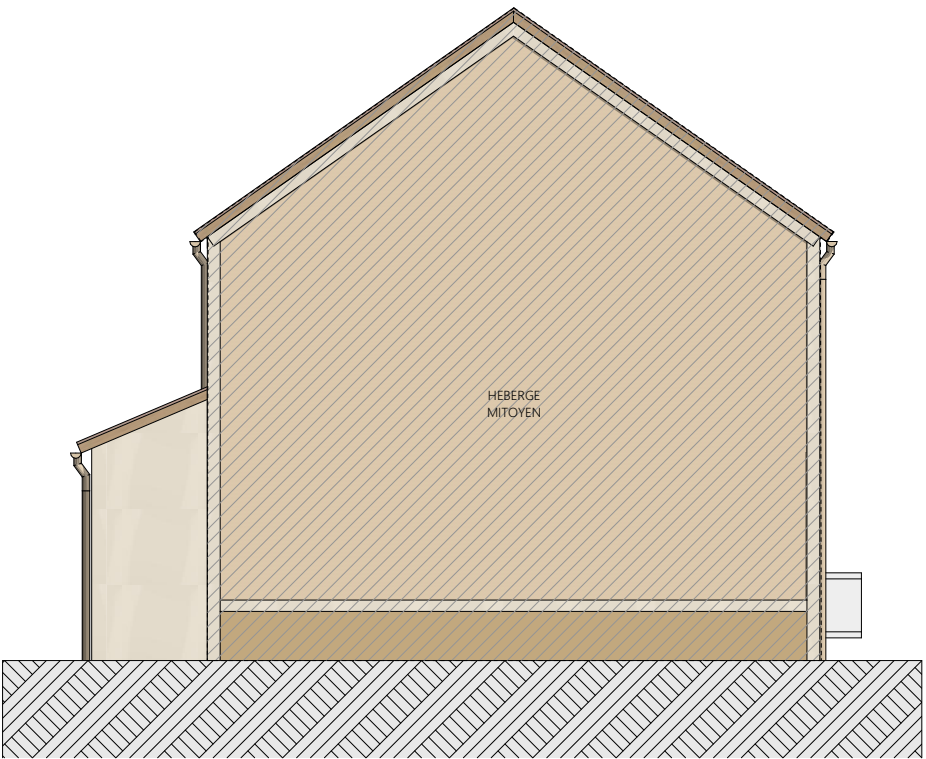
FACADE AVANT



FACADE GAUCHE



FACADE ARRIERE



FACADE DROITE

Nota : Ce pignon est mitoyen avec la maison voisine et donc non enduit au droit de cette jonction.



NOTA :

- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.
- Les cotes et surfaces sont données sont soumises aux tolérances réglementaires.
- Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.
- Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.
- La surfaces des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.
- Les plantations figurant sur le plan de représentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications aussi bien en nombre qu'en type.
- Les surfaces dites sous rampant correspondent aux surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans la surface habitable.
- La position des faux-plafonds est susceptible d'être modifiée lors de l'exécution
- \*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.